



Création des Comités consultatifs Citoyens :

Historiquement, les communes ont parfois été des espaces importants de mobilisation populaire et d'expérimentation sociale. L'idée est donc de retrouver cette capacité d'expérimentation, mais en l'adaptant aux problématiques d'aujourd'hui.

Nous vous proposons un espace où les habitants peuvent reprendre collectivement du pouvoir sur leur territoire et sur les ressources dont ils ont besoin. Il faut également changer la manière dont les décisions sont prises.

L'idée est que les habitants ne doivent pas seulement voter tous les six ans, puis laisser les élus gouverner seuls. Ils doivent pouvoir participer davantage. La démocratie devient ainsi un processus permanent, et n'est pas simplement réduite à une échéance électorale.

Nous voulons surtout vous donner un pouvoir politique réel. La question n'est donc pas seulement : Est-ce que les citoyens ont été consultés ? Mais : Est-ce que leur intervention peut réellement modifier la décision ? C'est une différence entre participation symbolique et pouvoir populaire.

C'est pourquoi nous vous invitons à participer aux comités consultatifs mis en place par la mairie. Pour cela retirez et complétez le formulaire de candidature disponible à l'accueil en mairie de LANGEAC ou téléchargez-le sur le site de la ville (<https://www.langeac.fr/>).

L'installation de ces comités pourrait intervenir à partir de la rentrée prochaine.